

disponibilités d'office

Par soumille, le 18/02/2020 à 10:48

bonjour, je viens d'être mise en disponibilités d'office aprés 3 ans de longue maladie, la longue durée ma été refuser pour une reprise avec reclassement sur un autre poste, c'est a dire d'agent d'entretien, on demande un poste administratif voir poste d'acceuil de mairie.. Ne rentrant pas dans le moule auprès du maire actuel on ne ma rien proposer comme poste dans les bureau en sachant qu il y a un poste d'acceuil dispo...je me retrouve depuis le 1 février en disponibilités d'office sans rémunération, j'aimerais savoir si je peut prétendre a une rémuneration autre ou si la mairie a bien le droit de faire ça...Quel sont mes recours...

Je vous remercie pour vos réponses ...

Anne marie